

## Avertissement

La présente publication tient compte des rectifications et recommandations orthographiques approuvées par l'Académie française et les instances francophones compétentes, parues au *Journal officiel* (documents administratifs) du 6 décembre 1990.

## L'orthographe du français, études en cours

### CLAUDE GRUAZ

Ancien directeur de recherche au CNRS  
Président d'ÉROFA

<http://erofa.free.fr>

### Bibliographie

Gruaz dir., *Études pour une rationalisation de l'orthographe française*, Limoges, Lambert-Lucas (coll. Le débat orthographique).  
3 fascicules :  
– *Les consonnes doubles, féminins et dérivés* (2009)  
– *Le X final* (2009)  
– *Les consonnes doubles après e* (2010)

L'association ÉROFA (Études pour une rationalisation de l'orthographe française d'aujourd'hui) réalise des études sur des points rigoureusement définis d'orthographe lexicale. Elle rassemble des linguistes et des usagers, et travaille en liaison avec divers pays francophones, particulièrement la Belgique, le Québec et la Suisse romande.

L'objectif est d'établir des règles qui répondent aux principes suivants :

– *simplicité* : elles doivent être faciles à comprendre, à mémoriser et à appliquer par tout usager du français ; ce principe est fondamental ;

– *généralité* : elles ne doivent pas tolérer d'exception, l'étude préalable ayant traité tous les mots concernés par une même règle ;

– *extension* : elles doivent avoir une grande portée, l'intérêt d'une modification orthographique étant avant tout dans la réduction du nombre de règles. Souvent, plusieurs règles pourraient être ramenées à une seule.

C'est ce qu'illustre le résultat des travaux sur les deux points ci-dessous.

### Les consonnes doubles

On s'interroge souvent pour savoir si l'on doit ou non doubler la consonne finale d'un mot : étant donné le mot *patron*, écrira-t-on *patroner* ou *patronner*, *patronage* ou *patronnage*? La règle s'énonce ainsi : « La consonne graphique finale d'un mot n'est pas doublée

dans le féminin et les dérivés. Cependant le doublement existant est maintenu lorsque cette consonne est précédée de *e*.

La graphie *patronage* sera donc maintenue, mais *patronner* deviendra *patroner*; et *paysanne* s'écrira *paysane*, comme *partisane*.

La réserve concernant le maintien du doublement après un *e* se justifie par le fait que le non-doublement de la consonne entraînerait l'ajout d'un accent sur le *e* (*courbète*, *amérir*, *canèle*, *cadète*). On peut du reste soumettre également ces cas particuliers à la réflexion, en se demandant : « pourquoi écrire *modèle* mais *aquarelle*, *secrètement* mais *nettement*, *férié* mais *ferrure*? »

Une règle complémentaire s'énoncerait alors ainsi : « On ne double pas la consonne après *e* prononcé [ɛ] ou [e] » (è ou é). D'où : *aquarèle*, *nètement*, *férure*.

### Le x final

Aucune règle ne précise actuellement pourquoi on écrit *des pneus* mais *des cheveux*, *des landaus* mais *des agneaux*, *des clous* mais *des hiboux*, *un bois* mais *un choix*. L'application de la règle suivante permet de résoudre cette difficulté : « En finale de mot, le *x* non prononcé est remplacé par *s* (ex. *des cheveux*, *des agneaux*, *des hiboux*, *un choix*) ».

On n'écrit donc *x* que lorsqu'il est prononcé en finale de mot ou dans les dérivés (ex : *index* [ks], *six* [s], *flux*, dérivé *fluxion*).